

La diplomatie discrète

Par ailleurs, il existe des situations où la diplomatie que l'on qualifie de « discrète » sied davantage. Nos interventions sont parfois plus efficaces si nous les situons dans un contexte humanitaire ou dans le contexte de l'avancement des relations bilatérales. L'affrontement et les condamnations peuvent parfois n'avoir pour seul résultat que de durcir les positions et d'entraîner une répression encore plus dure. À titre d'exemple, devrions-nous rompre tous nos liens diplomatiques avec l'Afrique du Sud, comme on nous incite à le faire ? Je crois que non. Certes, si de telles mesures pourraient servir à donner libre cours à notre colère, je crains toutefois qu'elles ne contribuent en rien à mettre fin à l'apartheid.

Souvent, on incite également le gouvernement du Canada à suspendre toute aide aux États coupables de sérieuses violations des droits de l'homme. Mais en agissant de la sorte, nous risquons d'œuvrer au détriment des droits fondamentaux des victimes mêmes de telles violations. L'objectif principal de notre aide est de venir au secours des plus démunis dans les pays les plus pauvres. Devons-nous pénaliser doublement ces déshérités de la Terre en les privant de notre aide simplement parce que leur gouvernement viole leurs droits ? Non, évidemment. Toutefois, ce que nous pouvons faire, et ce que nous faisons effectivement, c'est de prendre en compte les considérations relatives aux droits de l'homme au moment d'établir l'admissibilité à l'aide canadienne et d'en décider la nature et le montant à accorder. À cette fin, il importe de considérer aussi bien les besoins du pays que d'évaluer dans quelle mesure son gouvernement est disposé à en faire bénéficier ses citoyens les plus démunis. Nous excluons d'ailleurs le petit nombre de pays où des excès de la part de ses dirigeants ont entraîné des dislocations sociales massives, comme ce fut le cas de l'Ouganda sous Amin.

L'opinion publique

Le débat sur la meilleure façon de réagir aux violations des droits de l'homme se poursuivra. Il s'agit là d'un débat constructif. D'ailleurs, il faut que des organismes tels que la Commission internationale de juristes aiguillonnent et sensibilisent les gouvernements, car une opinion publique informée reste l'un des meilleurs garants contre les crimes inspirés par l'inhumanité.

En 1948, Jacques Maritain n'affichait qu'un optimisme des plus réservés quant aux chances d'amener les États et les gouvernements à respecter effectivement les droits de l'homme. Naturellement, il avait alors comme toile de fond la Seconde Guerre mondiale. Depuis, nous avons heureusement échappé à des horreurs d'une telle ampleur. Toutefois, le raffinement a amplement compensé cette différence dans l'ordre de grandeur. Les progrès scientifiques et technologiques de l'après-guerre ont été utilisés pour s'attaquer de nouveau à l'intégrité de l'homme, pour lancer de nouvelles invasions de son être le plus intime et pour proférer de nouvelles obscénités à la figure de l'humanité. Les géôliers de la pensée, les spécialistes de la douleur, de la terreur et de la dégradation — tous les ennemis de la décence et de la dignité — ont trouvé de nouvelles armes pour effectuer leurs œuvres les plus viles.

Nous ne sommes pas désarmés pour autant. Ce qu'il y a de mieux dans l'homme